

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance ordinaire en date Jeudi 10 février 2022

(article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le 10 février à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Grand Langres, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Jean Favre à Langres, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS, président.

Etaient présents :

M. HUOT G	M. MILLÉ J.	M. LAMBERT B	M. THENAIL M.	M ^{me} CREVISY A.F.
M. LAMBERT A.	M. COURTOUX J.L.	M. LEVEQUE JM.	M. CHEVALLIER A.	M ^{me} COEURDASSIER S.
M. MARECHAL F.	M. DELABORDE D.	M ^{me} SARRACINO S.	M ^{me} DENIS S.	M. DIDIER R.
M. VINCENT J.	M. LINARES H.	M. SIMON J.	M. DARTIER M.	M ^{me} NOTAT M.
M ^{me} BILLARD P.	M ^{me} BOLOPION A.	M. CARBILLET B.	M ^{me} BERNAND C.	M. FLOQUET R.
M. THIEBAUD D.	M ^{me} CARDINAL A.	M. LEROY E.	M. DERAM J.	
M. FOURNIER H.	M. CARDINAL JP.	M. GRANDJEAN P.	M. SANCHEZ S.	
M. MAIRE G.	M ^{me} DELONG S.	M. RAMAGET JP.	M. THIRVAUDEY Y	
M. JOFFRAIN B.	M ^{me} DESSAIN C.	M. OUDOT E.	M. GOIROT M.	
M. DANGIEN A.	M. FRANC J.J.	M. BOILLETOT C.	M. DECHANET D.	
M. ROUSSEL F.	M. FUERTES N.	M. BLANCHARD D.	M. GUENIOT F.	
M. GUYOT R.	M ^{me} GUERIN P.	M. SOENEN D.	M. MAUGRAS J.	
M. CHITTARO F.	M. GUILLAUMOT T.	M. FONTAINE S.	M ^{me} MINOT C.	
M. DUCREUZOT F.	M. HENRY P.	M. LAURENT F.	M. COUTURIER M.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M ^{me} ROUSSEAU A.M.	à	M ^{me} DENIS S.
M. LEMONNIER F. J.F.	à	M. THIEBAUD D.
M. PARISEL P.	à	M. LAMBERT A.
M ^{me} MASSON A.	à	M. BOILLETOT C.
M ^{me} GOBILLOT L.	à	M ^{me} GUERIN P.
M ^{me} GREPINET M.	à	M ^{me} GUERIN P.
M. JANNAUD D.	à	M ^{me} CARDINAL A.
M ^{me} LEVEQUE C.	à	M ^{me} CARDINAL A.
M ^{me} MORNAND S.	à	M. FRANC JJ.
M. PERROT E.	à	M. LEVEQUE JM.
M. VALENTIN D.	à	M. LAMBERT B
M. GALLISSOT P.	à	M. BOILLETOT C.
M. FOUCHET M.	à	M. BLANCHARD D.
M. GARNIER A.	à	M. GOIROT M.
M ^{me} RAVINEAU M.	à	M ^{me} BERNAND C.
M. VINOT J.P.	à	M. DIDIER R.

Excusés :

M. MAGIRON R.	M. PECHIODAT R.	M. MOREL B.	M ^{me} ROGER C.	M ^{me} CHALUS N.
---------------	-----------------	-------------	--------------------------	---------------------------

Absents :

M. MARTIN C.	M. ZAMOURI B.
--------------	---------------

oOo

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. le Président à 19 h 30 minutes.
Mme Suzanne COEURDASSIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

- ↳ Lecture et approbation de l'ordre du jour de la séance du 10 février 2022.
 - Retrait du dossier 2-4 – Attribution de compensation définitives 2021 et provisoires 2022 - Approbation
- ↳ Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 02 décembre 2021 par 72 voix pour et 4 voix contre (CARDINAL J.P., FRANC (PO), DELONG).
- ↳ Compte-rendu des Décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations accordées par le Conseil en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT pour la période allant du 11 novembre 2021 au 24 janvier 2022.

oOo

1 – AFFAIRES GENERALES

2022-1 – COMPAGNIE DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE LANGRES – NOUVELLE CASERNE – CONSTRUCTION – COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES – APPROBATION :

- Approuve la construction par la Communauté de Communes du Grand Langres d'une caserne neuve au profit de la compagnie départementale de Langres et de ses unités subordonnées, caserne constituée en l'état de 44,63 unités-logements calculées sur la base d'un effectif théorique de 2 officiers, 38 sous-officiers, 11 gendarmes adjoints volontaires, 1 personnel du corps de soutien technique et administratif et 2 personnels civils ;
- Approuve la réalisation cette opération sur un terrain de 2,4 hectares situé à Saints-Geosmes entre les RD974 et RD122 et actuellement cadastré en zone AUS – section AB – parcelles 21 à 26, zone qui sera classée en zone 1AUm dans le futur PLUI ;
- Approuve la réalisation de cette opération dans le cadre du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 permettant à la Communauté de Communes du Grand Langres de bénéficier d'un loyer invariable pendant neuf ans et d'une subvention d'Etat ;
- Autorise le Président à initier les démarches pour l'acquisition des parcelles cadastrées en Zone AUS – section AB – parcelles 21 à 26 sises sur la commune de Saints-Geosmes.

Adopté à la majorité.

Pour : 72

Contre : 1 (LAURENT)

Abstentions : 4 (CARDINAL J.P., FRANC (PO), DELONG)

M. Paul HENRY quitte définitivement l'Assemblée à 20 h 30 minutes.

2022-2 RAPPORT ANNUEL DU SDED 52 – PRESENTATION PAR FRANÇOIS-XAVIER DESCHERVOIS, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DU SDED 52 :

↳ DECHETS MENAGERS – GRILLE TARIFAIRE 2022 – PRECISION SUR LES ZONAGES.

- Approuve l'application de la grille tarifaire au regard de nouvel intitulé de ses colonnes et sur la base de carte annexée à la présente délibération ;
- Approuve la version consolidée du règlement de service des déchets ménagers telle qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 71

Contre : 0

Abstentions : 5 (CARDINAL J.P., FRANC (PO), DELONG, OUDOT)

Mme Céline DESSAIN quitte définitivement l'Assemblée à 22 h 00 minute.

2 – AFFAIRES FINANCIERES-BUDGETAIRES ET COMPTABLES

2022-3 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2022 ;

- Prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2022 annexé à la présente délibération ;
- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022 ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces à la mise en œuvre de ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2022-4 AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 202 – DELIBERATION N° 2021-132 EN DATE DU 02 DECEMBRE 2021 – COMPLEMENT ;

- Autorise une ouverture anticipée de crédit des montants suivants :
 - chapitre 20 = 21 400 € pour l'acquisition de logiciel,
 - chapitre 21 = 48 850 € pour l'acquisition de matériel et travaux,
- Note que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

2022-5 COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – RAPPORT – APPROBATION ;

- Prend acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Risques Transférées (CLECT) en date du 21 octobre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Approuve la répartition des attributions de compensation telle que proposée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

3– PERSONNEL

2022-6 – – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL INTERCOMMUNAL ;

- Approuve la modification du tableau des effectifs telle que définie ci-après.

Suppression d'un poste	Création d'un poste
Date d'effet 01/03/2022	
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	-
1 poste du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe ou du cadre d'emplois des rédacteurs à temps non complet (30/35 ^{ème})	1 poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet
1 poste du grade d'agent social à temps complet	1 poste du grade d'agent social ou du grade d'adjoint administratif à temps complet
	1 poste du grade d'agent social ou du grade d'adjoint administratif à temps complet
	1 poste du grade de rédacteur principal 2 ^{ème} classe, de rédacteur principal 1 ^{ère} classe ou d'attaché
Date d'effet 01/04/2022	
-	1 poste du grade de rédacteur à temps complet

Adopté à l'unanimité.

2022-7 -- -- **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – ADHESION A LA MISSION DEPLOYEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT – CONVENTION** ;

- Approuve les termes de la convention d'adhésion à la mission RGPD déployée par le Centre de Gestion de la Haute-Marne et m'autoriser à la signer ;
- Autorise le Président à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière ;
- Désigne le Centre de Gestion de la Haute-Marne (personne morale) comme étant le DPD de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

2022-8 -- -- **VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS – DISPONIBILITE – CONVENTION.**

- Approuve les termes de la convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire avec les agents concernés et le SDIS et autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce utile et relative à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

4 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2022-9 -- -- **MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE – APPROBATION.**

- Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val de Meuse, conformément au dossier joint à la présente délibération ;
- Précise que la présente délibération sera notifiée au préfet. Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, elle sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes du Grand Langres et dans la mairie de chacune des communes membres ;
- Note que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Adopté à l'unanimité.

5 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2022-10 -- -- **DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – UTILISATION DE L'OUTIL « VIGIFONCIER » - CONVENTION 2022 AVEC LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL GRAND EST – APPROBATION.**

- Approuve les termes de la convention de veille foncière à intervenir avec la SAFER et autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce utile dans ce cadre.

Adopté à la majorité.

Pour : 73

Contre : 2 (VINCENT, BILLIARD)

Abstention : 0

6 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

2022-11 – SYNDICAT MIXTE DES 6 RIVIERES – REPRESENTANT – DESIGNATION.

- Déroge à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la collectivité au sein de l'association de préfiguration conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales;
- Désigne M. André CHEVALLIER en qualité de représentant titulaire et M. Jean-Pierre RAMAGET en qualité de représentant suppléant du Grand Langres au sein du syndicat Mixte des 6 rivières.

Adopté à l'unanimité.
(MM. RAMAGET et CHEVALLIER ne participent pas au vote)

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

7-1 – DROITS DE PREEMPTION URBAIN/COMMERCIAL (DPU/DPC) 2021 – BILAN :

Le Conseil Communautaire prend acte du bilan DPU/DPC 2021.

↳ Clôture de la séance à 22 h 28 minutes.

Affiché le 15/02/2022
en conformité de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Jacky MAUGRAS
Président de la CCGL